LÉGENDE

- Limite de zone ou de secteur
- Espaces boisés classés au titre de l'article L130-1 (devenu L113-1 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016)
- Emplacements réservés au titre de l'article L123-1-5 (devenu article L151-41 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016)
- Éléments plantés à préserver ou à mettre en valeur au titre de l'article L123-1-5 III 2° (devenu L151-19 ou L151-23 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016)
- Secteurs soumis aux orientations d'aménagement et de programmation au titre de l'article L123-1-4 (devenu L151-6 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016)

ZONES

ZONE URBAINE

UL : Zone vouée aux équipements et installations scolaires, de sports et de loisirs, d'intérêt collectif

ZONE À URBANISER

AU : Zone mixte destinée aux extensions urbaines
AUh : Secteur destiné à l'habitat, équipements, services et bureaux
AUe : Secteur destiné aux activités économiques
AUg : Secteur destiné aux activités golfiques et à leur diversification
AUL : Secteur destiné aux activités golfiques, équestres et à leur diversification

ZONE AGRICOLE

A : Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE

N : Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements
Nhu : Secteur correspondant aux emprises sur milieux humides
NL : Secteur correspondant aux emprises des deux golfs présents sur la commune

Commune de Chaumont-en-Vexin

Mairie de Chaumont-en-Vexin
45 rue de l'Hôtel de Ville
60240 Chaumont-en-Vexin
Téléphone : 03 44 49 00 46
Courriel : contact@chaumont-en-vexin.fr

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

08U16

Rendu exécutoire le

DÉCOUPAGE EN ZONES : ENSEMBLE DU TERRITOIRE

1/6000è

Date d'origine : Mai 2020

4 a

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 9 Juillet 2020

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du

Urbanistes : Mandataires : **ARVAL**

Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3bis, placede la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr

Équipe d'étude : N.Thimonier (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

0 100 200 300 400 500 m

VOIR PLAN 1/2000è